

Qui seront les gagnants des relocalisations en Europe ?

Article rédigé par *latribune.fr*, le 03 mars 2021

Source [*latribune.fr*] Le retour d'Asie de certaines unités de production pourrait concerner en partie l'Europe centrale et orientale qui dispose déjà d'une forte base industrielle et où la main d'œuvre reste moins cher.

Mis à l'épreuve de la pénurie de certaines productions à la suite de la crise sanitaire ayant frappé le monde depuis janvier 2020, un grand nombre de pays européens songent à relocaliser leurs entreprises stratégiques. Cette stratégie économique viserait à relancer la production de certaines industries, notamment médicales, afin d'anéantir les effets de dépendance vis-à-vis des entreprises opérant en dehors de l'Union européenne.

En France, malgré les contraintes financières et logistiques de la relocalisation, l'État tente tant bien que mal de convaincre les dirigeants des sociétés à haute valeur industrielle de réimplanter leurs activités dans l'Hexagone. Pour cela, le gouvernement a multiplié les communications autour des nouvelles politiques économiques plus avantageuses et à propos du plan de relance de 100 milliards d'euros, dont 1 milliard sera utilisé pour [inciter les entreprises à relocaliser](#) à travers les « appels à projets de (re)localisation ».

Ceci dit, la réorientation des activités vers l'Europe ne signifie pas nécessairement un retour au pays d'origine. En effet, les impôts et taxes afférentes pourraient aigrir la santé financière, particulièrement celle des moyennes entreprises. Il s'agit donc, pour les firmes, d'évaluer les risques financiers d'une éventuelle relocalisation dans le pays d'origine en fonction du coût du travail et de la pression fiscale.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)